Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_145-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-145

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Convention GRDF 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°4 "Faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques"

Rapporteur : Yvon Laurans

GRDF propose de conventionner avec Morlaix Communauté pour mettre en place un dispositif d'aides financières pour le remplacement de vieilles chaudières gaz en direction des ménages desservis en gaz de ville (communes d'Henvic, Morlaix, Pleyber-Christ, Plouigneau, Plourin-lès Morlaix, Saint-Martin-des-champs, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Taulé) :

- Par une chaudière gaz nouvelle génération
- Par une PAC hybride gaz électricité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_145-DE

La convention prévoit :

- une aide de 600 € (dont 400 € financés par GRDF) pour une chaudière gaz pour les ménages modestes et très modestes au sens ANAH,
- une aide de 1000 € (dont 700 € financés par GRDF) pour les PAC hybrides gaz /électricité.

L'engagement financier maximum est de 60 000 € (39 000 € par GRDF + 21 000 € par Morlaix Communauté) pour 2026.

La convention aligne le dispositif sur les objectifs du PLUI-H en encadrant ces aides :

- Exclusivement réservées aux ménages modestes et très modestes (au sens de l'ANAH),
- Pour des ménages accompagnés dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) comprenant l'analyse du projet par l'agence Heol et les techniciens France Rénov,
- Instruction des dossiers de demandes d'aides par le SPRH.

Ce dispositif vient compléter les aides de l'ANAH qui ne subventionne pas le remplacement des chaudières gaz et contribue à une réduction de l'utilisation d'énergies fossiles (performance des chaudières).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral du 15 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention,**
- **d'autoriser le conseiller délégué à l'Habitat à représenter Morlaix Communauté pour le suivi de ce dispositif.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ